

Demande de soumissions : 87055-13-0341

1) Question:

Pourriez-vous nous dire combien d'enseignants allez-vous évaluer par école ?

1) Réponse:

Tel qu'indiqué à la page 7 de 30 au point 1.4, une limite de 3 ressources enseignantes par soumission sera acceptée. Par conséquent, 3 ressources enseignantes par école seront évaluées.

2) Question:

Il est stipulé aux pages 22 de 30 point 4.1 et 29 de 30 que le contrat doit commencer en août 2014 avec possibilité de cours d'avril à juin 2014 (p. 26 de 30 point 2). Comment pouvons-nous vous garantir que les ressources enseignantes dont les CV auront été soumis seront encore disponibles à ces dates? Ces RE pourraient avoir été placées dans un contrat dans lequel elles seront déjà engagées. Vous pouvez comprendre qu'un ministère client ne serait pas très heureux qu'on les retire. Pouvez-vous confirmer si le début de la formation aura lieu en avril ou en août 2014?

2) Réponse:

Il est essentiel que les ressources enseignantes soient disponibles pour le contrat débutant le 25 août 2014. S'il y a un besoin, il serait souhaitable que les ressources enseignantes soient disponibles pour la période du 1^{er} avril au 27 juin 2014.

3) Question(s):

À la page 26 de 30 : au point 1, êtes-vous en mesure d'identifier les OF (objectifs de formation) du PFL₂ pour chacun des niveaux spécifiés de votre programme?
au point 3, il est dit que la plage horaire pourrait être de 7h à 18 h. La ressource enseignante sera-t-elle tenue de rester sur place entre deux cours sans être rémunérée?

3) Réponse(s):

Le programme de formation linguistique de la CCSN est basé essentiellement sur le programme de l'ÉFPC. Le programme sera partagé et expliqué aux ressources enseignantes qui seront engagées.

Les ressources enseignantes seront rémunérées seulement pour les heures d'enseignement ou de travail administratif et ne seront pas tenues de rester sur place entre deux cours. Veuillez noter que la majorité des cours ont lieu entre 9h et 16h.

4) Question(s):

À la page 27 de 30, point 5 : pouvez-vous définir ce que vous entendez par les 5 heures de travail administratif qui seront rémunérées au taux horaire de 13 \$/l'heure. (Comparativement au travail pédagogique)?

-vous mentionnez de plus que vous ne pouvez garantir le nombre d'heures/semaine si les besoins de formation sont moindres en cours d'année. Il y a un risque que nous ne puissions garder les RE sur place si le nombre d'heures diminue. La Commission aurait-elle une

alternative si telle était le cas pour essayer de retenir ces RE? est-ce que la semaine de formation et d'orientation au début des cours ainsi que la dernière semaine prévue pour la préparation de rapports seront rémunérées et à quel taux?

4) Réponses(s):

Le travail administratif comprend les tâches connexes à l'enseignement telles que la correspondance par courriel avec les étudiants, les photocopies, la préparation de matériel, etc. Lorsqu'il y a lieu, c'est à ce moment que la personne responsable de la formation linguistique de la CCSN rencontre les ressources enseignantes pour discuter du programme.

Le nombre d'heures d'enseignement est basé sur le nombre de groupes d'étudiants. S'il y a un changement au volume horaire établi au début du contrat, celui-ci sera communiqué au fournisseur dans les meilleurs délais afin d'assurer une planification optimale des ressources.

Les périodes réservées à la formation et à l'orientation ainsi qu'à la préparation des rapports de progrès seront rémunérées au même taux que les heures d'enseignement.

Bid solicitation: 87055-13-0341

1) Question:

Can you tell us how many teachers you will be evaluating per school?

1) Answer:

As stated on page 7 of 30 under point 1.4, a limit of 3 teaching resources per bid will be accepted. Therefore, 3 teaching resources per school will be evaluated.

2) Question:

On page 22 of 30, point 4.1, and on page 29 of 30 it states that the contract will start in August 2014 with the possibility of courses from April to June 2014 (p. 26 of 30, point 2). How can we guarantee that the teaching resources whose CVs will have already been submitted are still available for these dates? The teaching resources might have already entered into and committed to a contract. You can understand that a client department would not be very happy if we were to withdraw the resources. Can you confirm whether the start of training will be in April or August 2014?

2) Answer:

It is essential that the teaching resources be available for the contract starting August 25, 2014. If necessary, it would be preferable for the teaching resources to be available for the period from April 1 to June 27, 2014.

3) Question(s):

On page 26 of 30, under point 1, can you identify the TO (training objectives) of the PFL₂ for each of your program's specified levels?

Under point 3, it says that the schedule may be from 7:00 a.m. to 6:00 p.m. Is the teaching resource required to stay on site between the two courses without being compensated?

3) Answer(s):

The CNSC's language training program is based primarily on the CSPA program. The program will be shared with and explained to the teaching resources who are hired.

The teaching resources will be compensated for the hours of teaching or administrative work only and will not be required to stay on site between the two courses. Please note that the majority of courses are given between 9:00 a.m. and 4:00 p.m.

4) Question(s):

On page 27 of 30, point 5: can you explain what you mean by 5 hours of administrative work that will be compensated at an hourly rate of \$13/hour (compared to pedagogical work)?

-also, you mention that you cannot guarantee the number of hours/week if training needs are low during the year. There is a risk that we cannot keep the teaching resources on site if the number of hours decrease. If such is the case, does the Commission have an alternative in order to try to retain these teaching resources? Will the training and orientation week at the beginning of the course and the last week (during which reports are prepared) be compensated, and at what rate?

4) Answer(s):

The administrative work includes teaching-related tasks such as email correspondence with students, photocopies and preparation of material. When necessary, it also includes the time when the CNSC official responsible for language training meets with the teaching resources to discuss the program.

The number of teaching hours is based on the number of groups of students. If there is a change in the hourly volume established at the beginning of the contract, this will be communicated to the provider as soon as possible in order to ensure optimal resource planning.

The periods set aside for training and orientation and the preparation of progress reports will be compensated at the same rate as that of the teaching hours.